

**PERIODE DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL (PFMP)**

(Attention, ceci n'est pas une convention)

**Année scolaire : 2025 - 2026**

**ESPACE ENTREPRISE :**

**NOM ou RAISON SOCIALE** de l'entreprise : .....

SIRET : .....

Adresse : .....

CP, Ville : .....

**CACHET :**

**SIGNATURE :**

Téléphone : .....

Mail : .....

Domaine d'activité : .....

Nom et Prénom du **REPRESENTANT DE L'ENTREPRISE** : .....

Fonction : .....

Nom et Prénom du **TUTEUR DE STAGE** : .....

Fonction : .....

Téléphone : ..... Mail : .....

**PERIODE DE STAGE :** DU : ..... Au : .....

Horaire sur une base de 35h.\*

	MATIN	APRÈS-MIDI
Lundi		
Mardi		
Mercredi		
Jeudi		
Vendredi		
Samedi		

\*Concernant les élèves mineurs : La durée de travail de l'élève mineur ne peut excéder 7 heures par jour et 35 heures par semaine.

**Le repos hebdomadaire de l'élève mineur doit être d'une durée minimale de deux jours consécutifs.** La période minimale de repos hebdomadaire doit comprendre le dimanche, sauf en cas de dérogation légale. Pour chaque période de vingt-quatre heures, la période minimale de repos quotidien est fixée à quatorze heures consécutives pour l'élève mineur de moins de seize ans et à douze heures consécutives pour l'élève mineur de seize à dix-huit ans. Au-delà de quatre heures et demie de travail quotidien, l'élève mineur doit bénéficier d'une pause d'au moins trente minutes consécutives. Le travail de nuit est interdit :

- à l'élève mineur de seize à dix-huit ans entre vingt-deux heures le soir et six heures le matin ;
- à l'élève mineur de moins de seize ans entre vingt heures et six heures.

*Ces dispositions ne peuvent pas faire l'objet d'une dérogation.*

**PERIODE DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL (PFMP)**

(Attention, ceci n'est pas une convention)

<b>ACTIVITES</b> pouvant être réalisé :	<b>OUI</b>	<b>NON</b>
Montage et démontage d'un échafaudage de pied en travaux neufs et réhabilitation		
Réalisation des maçonneries brutes en blocs et briques		
Réalisation des maçonneries restant apparentes en blocs de béton, briques et moellons		
Réalisation et mise en place des armatures		
Réalisation et mise en œuvre du béton		
Réalisation et/ou mise en place d'un composant		
Réalisation des enduits horizontaux, verticaux et chapes		
Réalisation d'un réseau de canalisations		

**ESPACE ELEVE :**

NOM : .....

Prénom : .....

Classe :

**1<sup>ère</sup> année CAP MAÇON**

Groupe : .....

**ESPACE PROFESSEUR :**

ACCEPTATION DU PROFESSEUR :      OUI      NON

NOM : .....

Signature :

Pour tous renseignements : Tél : 03 22 50 43 00 / 03 22 50 43 12

Directeur Délégué aux Formations Professionnelles  
Xavier POUILLAUME : xavier.pouillaume@ac-amiens.fr

Assistante du Directeur Délégué aux Formations Professionnelles  
Mélanie CALIPPE : melanie.calippe@ac-amiens.fr